Initiatives ministérielles

Je ne suis pas convaincu que la vente de ces terrains soit conforme à l'une ou l'autre de ces recommandations. La Commission royale d'enquête avait été établie par le gouvernement actuel. Je voudrais savoir pourquoi la loi ou plutôt le projet de loi proposé est apparemment loin de respecter ces deux recommandations clés qui figurent à la page 68 du volume IV du rapport.

Un problème de propriété foncière se pose aussi dans le Grand Toronto, à proximité de ma circonscription, soit Scarborough—Rouge River, au sujet des terrains de la vallée de la Rouge. Le gouvernement fédéral possède quelques terrains dans ce coin—là, dont la majorité appartient à la province, et, récemment, le gouvernement provincial a décidé de transférer tous ces terrains à la Société de conservation de la vallée de la Rouge. C'est de la piètre gestion, mais de la bonne planification. Dans l'affaire des terres de Vancouver et de Toronto, le gouvernement devrait faire attention de ne pas courir après les gros profits aux dépens de la planification.

Nous avons tous intérêt à ce que cette affaire se règle pour le mieux. C'est un avertissement. Je tiens à ce que tout le monde sache que nous, de l'opposition, allons examiner de très près ces deux aspects du projet de loi. Nous voulons prendre connaissance de l'analyse de la politique du gouvernement en matière de vente et d'utilisation des terrains. Nous voulons savoir quel programme est prévu dans ces deux cas avant d'être en mesure d'appuyer ce projet de loi.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je voudrais aussi dire quelques mots sur ce projet de loi dont la Chambre est saisie.

Comme le ministre l'a dit, le projet de loi concerne six sociétés différentes. Dans bien des cas, il prévoit de confier le travail d'une société d'État actuelle à un autre organisme du gouvernement canadien. Notre premier devoir aujourd'hui est de dire au ministre, de l'autre côté de la Chambre, que nous voulons renvoyer ce projet de loi à un comité, afin de pouvoir poser des questions précises sur chacune de ces six sociétés différentes.

Je voudrais savoir, par exemple, si les employés sont bien traités. Certains passeront d'une société d'État à un organisme gouvernemental. Nous voulons donc savoir si ce sera fait convenablement pour ce qui est de leurs avantages sociaux, de leur traitement et de leur fonds de retraite. Y aura-t-il des pertes d'emploi? Enfin, les employés acceptent-ils ce qui arrive? Je pense aussi aux divers groupes d'intérêts qui sont touchés et je me demande si cette nouvelle activité leur sourit.

Permettez-moi de citer, par exemple, la société Harbourfront Corporation de Toronto, qui passera aux mains d'intérêts locaux. En théorie, la décentralisation administrative est une notion qui me plaît; c'est un moyen de démocratiser notre économie et notre pays. Je voudrais pourtant obtenir plus de détails sur ce que cette notion représente pour le gouvernement.

Si elle était conforme aux recommandations de David Crombie et de la commission royale, je pense qu'il serait fort intéressant de l'appliquer, qu'elle recevrait l'appui de la majorité des Torontois et que nous donnerions probablement le feu vert. Le ministre pourrait peut-être donner davantage d'explications en comité.

La deuxième idée qui, toujours en principe, me semble attrayante concerne la société Mingan Associates Limited Company, qui a été établie dans le but d'obtenir des terres et des droits de pêche. C'est maintenant une société d'État. Dans ce projet de loi, le ministre vise à céder cette société à la réserve indienne intéressée pour que les Indiens en assurent eux-mêmes le contrôle.

J'aimerais également savoir ce qu'en pensent ces Indiens et si c'est bien ce qu'ils ont demandé. Est-ce la voie que ces Indiens veulent suivre? Dans l'affirmative, ce serait peut-être un bon pas vers une plus grande démocratisation de notre économie.

Je suis de ceux qui pensent depuis longtemps que nous devrions nous diriger vers ce que j'appelle une «démocratie économique» dans notre pays, où les gens ont davantage de contrôle sur les leviers économiques qui ont un effet sur leur vie. Je serais très curieux de savoir si des mesures de ce genre, dans ces deux cas notamment, nous permettraient d'y parvenir.

Ces mesures, la dissolution ou la cession de deux sociétés d'État, seront peut-être fort valables, en ce sens que la population et les associations locales auront davantage de contrôle sur leur vie et sur l'expansion future de l'organisme en question dans leur collectivité.

Je remarque que, à la deuxième lecture de ce projet de loi, l'on recommande des mesures légèrement différentes pour trois autres sociétés d'État. L'une d'elles est la Société Canadienne des brevets et d'Exploitation Limitée, qui sera cédée à un ministère fédéral. On ne sait pas si c'est une bonne mesure.